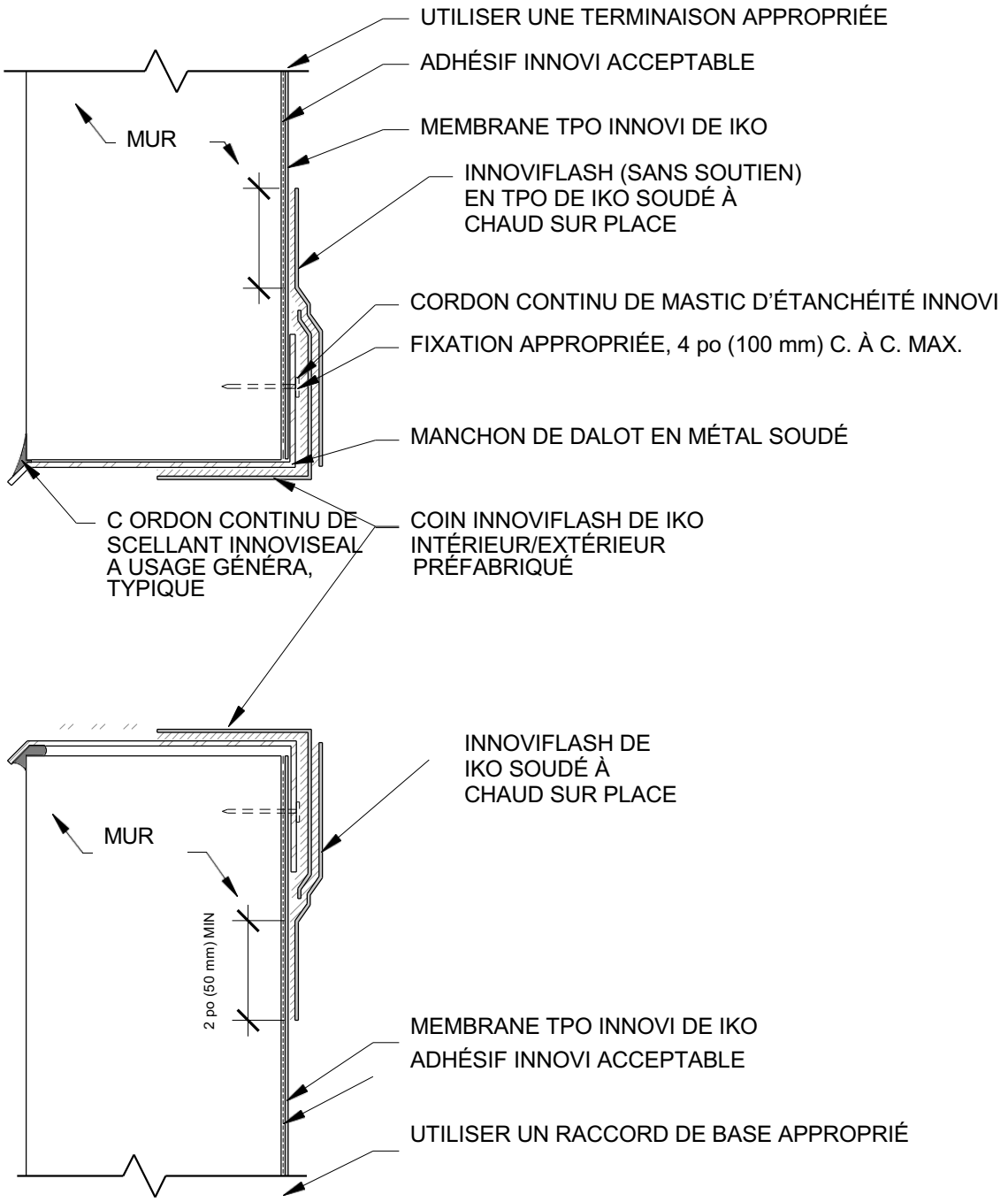


NOTES :
1. CONSULTER IKO.COM/COMM POUR OBTENIR LES INFORMATIONS D'INSTALLATION LES PLUS RÉCENTES.
2. TOUS LES TRAVAUX DE MENUISERIE OU DE FERBLANTERIE DOIVENT ÊTRE CONÇUS ET RÉALISÉS CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DES NORMES LOCALES OU AUX SPÉCIFICATIONS DU PROJET. CES ÉLÉMENTS DOIVENT ÊTRE EXAMINÉS ET APPROUVÉS PAR UN PROFESSIONNEL DE LA CONCEPTION AGRÉÉ. IKO DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ CONCERNANT L'INSTALLATION DES ÉLÉMENTS ASSOCIÉS OU LES DOMMAGES CAUSÉS AU SYSTÈME DE TOITURE EN RAISON D'UNE INSTALLATION DÉFECTUEUSE.
3. LE FOND DE CLOUAGE EN BOIS DOIT ÊTRE INSTALLÉ CONFORMÉMENT AUX CODES DU BÂTIMENT APPLICABLES.
4. LA BRIDE DE MÉTAL DOIT ÊTRE ENTIÈREMENT SOUTENUE PAR LE BOIS ET SE TERMINER À AU MOINS ½ po (13 mm) DU BORD DU BOIS.
5. LE SOLIN INNOVIFLASH NON SOUTENU DE IKO PEUT ÊTRE UTILISÉ À LA PLACE DES COINS UNIVERSELS INNOVIFLASH PRÉMOULÉS POUR BÉNÉFICIER D'UNE GARANTIE MAXIMALE DE 15 ANS.
6. SE RÉFÉRER AUX SPÉCIFICATIONS DES FABRICANTS DE MATÉRIAUX DE COUVERTURE EXISTANTS POUR LES PROCÉDURES DE PRÉPARATION DE LA SURFACE.

Titre : DALOT DE TROP-PLEIN TRAVERSANT AVEC MÉTAL REVÊTU DE TPO	Numéro de détail : T-S-4
Date de pub. : 01/08/2025	Durée maximale de la garantie : 30 ans	Pas à l'échelle

IKO COMMERCIALE® Spécifiez en toute Confiance. INNOVI™ TPO